

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2025

RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 636)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 62

présenté par

M. Pauget, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Cordier,
Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Ray, M. Taite, M. Gosselin, M. Boucard,
Mme Alexandra Martin et M. Portier

ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de l'identité de genre »

les mots :

« du sexe ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer à la première occurrence du mot :

genre »

le mot :

« sexe ».

III. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa 9, substituer aux mots :

« de l'identité de genre »

les mots :

« du sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au nom du bon sens et soucieux de lutter efficacement contre les dérives wokistes souhaitant effacer la nature humaine des femmes et des hommes, qui demeure la seule réalité biologique permettant de nous distinguer, au profit de "genres" indéfinis n'existant pas, cet amendement propose de remplacer les mots " identité de genre" par le mot "sexe".